



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 024 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 29 septembre 2010

—
Président

M. David Tilson

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 29 septembre 2010

• (1535)

[Français]

La greffière du comité (Mme Julie Lalande Prud'homme): Distingués membres du comité,

[Traduction]

Je constate que nous avons le quorum. Nous pouvons donc procéder à l'élection du président.

[Français]

Je suis prête à recevoir des motions pour le poste de président.

Monsieur St-Cyr, vous avez la parole.

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Je propose la candidature de M. Tilson.

La greffière: Il est proposé par M. St-Cyr que M. Tilson soit élu président du comité.

Y a-t-il d'autres motions? Plaît-il au comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Tilson dûment élu président du comité.

[Traduction]

Avant d'inviter M. Tilson à prendre le fauteuil, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

Je suis prête maintenant à recevoir les motions à cet effet.

M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): J'aimerais proposer Borys Wrzesnewskij comme premier vice-président.

La greffière: Il est proposé par M. Oliphant que M. Wrzesnewskij soit élu vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

[Français]

Je déclare la motion adoptée et M. Wrzesnewskij dûment élu vice-président du comité.

Je suis maintenant prête à recevoir les motions pour le poste de deuxième vice-président.

Mme Josée Beaudin (Saint-Lambert, BQ): J'aimerais proposer la candidature de Thierry St-Cyr comme deuxième vice-président.

La greffière: Il est proposé que M. St-Cyr soit élu deuxième vice-président.

Y a-t-il d'autres motions?

Je déclare la motion adoptée et M. St-Cyr deuxième vice-président du comité.

[Traduction]

J'invite maintenant M. Tilson à prendre le fauteuil.

Le président (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)): Et c'est reparti. Il y a beaucoup de gens à qui j'aimerais souhaiter la

bienvenue au comité. J'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue à notre nouvelle greffière, Mme Julie Lalande Prud'homme, qui s'occupera notamment de moi, mais aussi des autres membres du comité. Je lui souhaite la bienvenue.

Nous avons un tout nouveau groupe de députés libéraux: M. Oliphant, M. Trudeau et M. Wrzesnewskij — qui va m'apprendre, un jour, à prononcer son nom. Bienvenue au comité.

Madame Beaudin, bienvenue. M. Siksaj n'est que de passage. Tout le monde de ce côté-ci est nouveau, sauf M. St-Cyr, et M. Uppal est également nouveau. Donc, allons-y.

Avant de lever la séance, je propose que le sous-comité se réunisse lundi prochain à la même heure. Le lieu reste à déterminer. Je présume que nous allons étudier le projet de loi C-35 adopté à la Chambre. Selon moi, lundi, nous devrions établir un plan de travail qui s'étendra probablement jusqu'à Noël. Il faudra certainement définir le nombre de jours qui seront consacrés aux témoignages sur le projet de loi C-35, le nombre de jours consacrés à l'étude article par article et la date prévue pour la fin de ce plan de travail.

J'ai consulté Daphne sur la question des témoignages. Je crois que les quatre caucus devraient nous fournir une liste de témoins pour le projet de loi C-35.

Dans une semaine, nous serons rendus au 6 octobre. Donc, s'il n'y a pas d'objection, cela devrait laisser suffisamment de temps pour...

M. Wrzesnewskij.

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.): Juste une précision. Vous avez dit sous-comité tantôt. Vous ne vouliez pas plutôt dire le comité directeur?

Le président: Oui. J'ai un langage totalement différent des autres. Il vous faudra du temps avant de me comprendre. Même eux ne me comprennent pas, mais vous avez tout à fait raison. Je m'excuse, je voulais dire le comité directeur.

Nous proposons que le comité se réunisse le 6 octobre, soit dans une semaine. Le comité directeur se réunira lundi.

Chaque caucus devra remettre sa liste de témoins à la greffière, disons avant 15 h 30, le 6 octobre. Nous tenterons de faire preuve d'équité, et bien sûr, nous saurons à ce moment-là combien de jours seront consacrés aux témoignages.

Nous sommes saisis de deux projets de loi d'initiative parlementaire. Il faudra donc prendre cela en considération. Il y a le projet de loi C-440 et le projet de loi C-467. Je crois que M. Kennedy doit présenter un projet de loi aujourd'hui. Nous verrons comment les choses se déroulent. Il est possible qu'on soit saisi d'un troisième projet de loi.

Oh, le projet de loi C-440 est celui de M. Kennedy. Donc, nous sommes saisis de deux projets de loi, et possiblement du projet de loi C-440.

• (1540)

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Possiblement du projet de loi C-440 selon...

Le président: Selon le résultat du vote.

Je vais terminer, si vous me le permettez, et ensuite vous pourrez me corriger ou faire ce que vous voulez.

Nous avons également deux motions présentées par Mme Chow à considérer. Peut-être que M. Siksay pourrait demander à Mme Chow, lundi, quelles sont ses intentions.

Finalement, il y a la question des temps d'attente. J'ignore où nous en sommes, environ à moitié chemin. Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait un débat aujourd'hui sur la question des temps d'attente. Je le mentionne simplement parce que M. Wrzesnewskyj est nouveau et

que Mme Chow est absente, mais il s'agira probablement d'un de nos sujets de discussion.

Si je comprends bien, le projet de loi C-35, le projet de loi C-467 et possiblement le projet de loi C-440 seraient traités en priorité. Il faut les étudier, donc ça n'a pas vraiment d'importance. Voilà les dossiers que nous devons étudier.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Quelqu'un a-t-il autre chose à ajouter?

M. Trudeau.

M. Justin Trudeau: On a entendu dire que le projet de loi d'initiative ministérielle, le C-37 je crois, sur les consultants en citoyenneté, s'en vient. Peut-être pourrait-on en parler lors de la réunion du comité directeur...

Le président: Oui. Je l'ai dans mes notes, mais il n'a pas encore été débattu à la Chambre. Donc, selon moi, nous avons suffisamment de travail pour nous occuper jusqu'à Noël. Mais vous avez tout à fait raison, si le projet de loi C-37 est adopté à l'étape de la deuxième lecture, nous devons l'étudier.

Y a-t-il autre chose?

Notre prochaine réunion se tiendra le mercredi 6 octobre à 15 h 30. La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>